

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 16

Votants 19

L'an deux mille vingt deux

Le vingt-deux septembre,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal le 16 septembre 2022.

A été nommé secrétaire : COLIN Benoît

N° D58_2022

**Signature de la
convention pour la
télétransmission au
contrôle de légalité
des actes relatifs aux
demandes
d'autorisation
d'urbanisme**

Présents (16) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, LAURANT Thierry, ZIMMERMANN Sophie, MICHOUX Max, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, PODEVIN Christian, PINGET Denis, GILLANT Olivier, GALLAY Claude, DUCRET Marie-Claire, VEZIN Pascale WIART Florine, Mme GRIVEL Céline

Absent (0) :

Excusés (3) : BURNET Stéphanie (donne pouvoir à Mme DUCRET Marie-Claire), VIOLLAZ Emilie (donne pouvoir à Mme WIART Florine), REBUT Sandra (donne pouvoir à PAUTHIER Marie-Françoise)

Votants (19)

La circulaire du 7 mars 2022 a créé la possibilité pour la collectivité de transmettre les actes relatifs aux demandes d'autorisation d'urbanisme par voie dématérialisée au contrôle de légalité.

Pour cela, la commune doit signer une convention avec la préfecture de la Haute-Savoie pour la transmission électronique au représentant de l'Etat des actes dont la liste est annexée à cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la télétransmission des actes au représentant de l'Etat**

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire,
Bruno GILLET